

\sim 1		,	,	•			•	• 4	- 4	•
	MA	MOGO	MILL	•	 00	m	1		MA TI	\mathbf{n}
		rése		7	71					

Reçu le : Numéro de dossier :

Service Gestionnaire:

FORMULAIRE D'ORGANISATION DE MANIFESTATION

Ce document est une fiche technique à compléter par tout demandeur sollicitant l'accord de la ville pour l'organisation d'une manifestation (sportive, festive, culturelle, commerciale ou autre) sur le territoire de la Commune de Saint-Pierre.

ATTENTION: l'envoi ou le dépôt de ce dossier ne vaut pas autorisation

Il doit IMPERATIVEMENT être envoyé

3 MOIS AVANT LA DATE PREVISIONNELLE DU DEBUT DE LA MANIFESTATION

À l'adresse suivante : Mairie de Saint-Pierre

A l'attention de Monsieur le Maire

Service Occupation du Domaine Public et de la Réglementation

BP 342 97448 Saint-Pierre Cedex

Tél: 02 62 35 78 00

Ou par courriel à : manifestations.sodpr@saintpierre.re

La Ville se réserve le droit de ne pas instruire les demandes arrivées hors délai.

IDENTITE DE L'ORGANISATEUR

• Personne morale

STRUCTURE ORGANIS	SATRICE	
(Nom de l'Association, org	ganisme, institution, école,)	
N° SIRET :		
Référent (nom, prénom)		
Fonction		
Adresse postale		
Téléphone :	Mail :	
Personne physique		
Nom :	Prénom (s):	
Adresse:		
Téléphone :	Mail :	
	MANIFESTATION	
Titre de la manifestation: _		
Date prévisionnelle de la m	nanifestation :	
Horaires d'ouverture et de f	fermeture au public:	
Dates de montage envisagé	es de la logistique (installations, équipements,)	
Dates de démontage de la le	ogistique:	
Nature de la manifestation		
☐ exposition / salon ☐ 6	évènement sportif (à préciser)	
☐ évènement culturel (sp	ectacle, musique, théâtre, danse,) à préciser :	
☐ Festival de musique		
☐ braderie commerciale	☐ fête foraine	
autre (à préciser)		

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION / ACTION
(Cette rubrique peut faire l'objet d'un document annexe):
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES REGLEMENTAIRES
Sites précis concernés (ces informations doivent être précisées sur les plans demandés) :
Domaine public :
Site Salahin (à préciser):
☐ Jardins de la Plage (à préciser):
☐ Place du Rotary (à préciser): :
☐ Placette de Basse Terre:
Terrain Paddock:
Les Calbanons:
Espace Moulin à Café (Ravine des Cabris):
☐ Autre:
Prévoyez-vous un défilé ou un cortège ?
Si défilé, indiquez le circuit exact : Horaires du défilé :
Nombre de personnes :
Public visé et moyens de recettes
*Réservé aux adhérents / à un public privé (sur invitation) ouvert à tout public
Fntrée gratuite payante : tarif(s)

*Jeux / loterie / activités	s de loisirs		□oui	non	
Horaires :	□oui [non			
(L'organisateur devra se janvier 2010 relatif à la l				oral N°037/DRASS/SE en	date du 7
*Buvette Si oui : quelle catégorie horaires :	(type de boisse				
*Présence de stand de re	estauration:	☐ oui		non	
Si oui (à préciser) :					
alimentaire *Les statuts (po		orestataire de ser	•	contre les risques d'intoxi	ication
Communication					
Quels moyens utilisez-v	vous pour prom	nouvoir votre n	nanifestation:		
☐ Affiches (unique	ement sur les p	anneaux électo	oraux)		
☐ Distribution de t	tracts et flyers ((préciser lieux)			
☐ Banderoles (lieu	ıx et dates) :				
☐ Autres :					
> Déchets					
Si votre manifestation g et autres déchets. Une demande spécifiqu pas.					
> Assurance					
L'organisateur atteste	être assuré au	ı titre de la r	esponsabilité o	civile organisateur aup	rès de la
compagnie					
Numéro de police d'ass	surance:				

INFORMATION	S SECURITE	
> Circulation / stationnement		
• Sollicitez-vous une interdiction de stationner (Si oui compléter le tableau ci-après)	nent ? 🗌 OUI	□ NON
Nom des rues ou parkings concernés	Dates	Horaires
 Sollicitez-vous un arrêté d'interdiction de cir 	culation ? O	ui 🗆 non
Nom des rues concernées	Dates	Horaires
> Parkings		
Avez-vous prévu des parkings pour le public ? Si oui, nombre de places Lieu(x):	□ oui	\square NON
(Indiquez sur un plan le(s) lieu(x) de stationnement)		
> Plan de circulation		
Fournir obligatoirement un plan faisant apparaître :		

- le dispositif anti intrusionles accès secours
- les accès PMR
- les parkings pour le public

DISPOSITIF DE SECOURS A LA PERSONNE

Rappel: Pour toutes les manifestations, les organisateurs doivent mettre en place les mesures destinées à garantir la sécurité du public et des participants. L'autorité de police compétente vérifiera que ces mesures sont suffisantes au regard notamment de l'importance du public attendu, de la configuration des lieux et des circonstances propres à la manifestation en application des articles L.2212-1 ET 2212-2 du code général des collectivités territoriales.

Nombre estimé de participants (nombre maximum simultané sur le lieu):
Sur toute la durée de la manifestation :
• Présentation des moyens d'alerte des secours sur le site (téléphone fixe ou portable)
Nom du responsable présent sur le site Son numéro de téléphone :
Dispositif de secours à personnes
Nom de l'organisme :
Nombre de véhicules de transport sanitaire (ambulance)
Nombre de postes de secours
Nombre de secouristes
Nombre de médecins
Attention: 1 – Lors du dépôt de votre dossier, vous devrez fournir un devis de l'organisme qui assurera le dispositif de secours 2 – La convention ou l'acte d'engagement signé passé avec l'organisme et la grille d'évaluation de risques seront à transmettre obligatoirement au service de la réglementation une fois que votre dossier aura été validé par la ville.
Rappel : La prise en charge d'une société de secourisme est à la charge de l'organisateur
➢ Société de gardiennage : ☐ OUI ☐ NON
Nom de l'organisme :
Interlocuteur responsable :
Nombre de vigiles :
Adressa

La prestation d'une société de gardiennage est à la charge de l'organisateur La présence d'une société de gardiennage peut être imposée par la ville (exemple : matériel municipal à ne pas laisser sans surveillance la nuit).

PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE & SECURITE DES INSTALLATIONS

\succ La manifestation a-t-elle lieu dans un établissement recevant du public \Box OUI
\square NON
Si oui :
Désignation de l'ERP
Coordonnée du chef d'établissement
Type et catégorie de l'ERP
Fournir une copie du dernier PV de commission de sécurité.
 ➤ Le public est-il rassemblé dans une enceinte ? ☐ OUI ☐ NON Si oui, précisez le lieu: ☐ ➤ Utilisez-vous des tentes, chapiteaux, manèges, structures gonflables ou autres,
accessibles au public (pièces à fournir) OUI NON
Si oui, superficie de chaque structure et effectif maximum du public admis dans chacune d'elles (Transmettre les PV de conformité et/ou de vérification des structures ainsi que l'attestation d'assurance et l'extrait K/bis (de moins de 3 mois) ou statuts du prestataire)
 Contrôle technique des installations (obligatoire si podium / installations électriques, gradins, etc)
Organisme de contrôle mandaté (nom et qualité) :
Ou technicien qualifié (Nom et qualité)

Attention: L'organisateur doit se conformer aux prescriptions de l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables. Le contrôle technique par l'organisme de sécurité (rémunération inclue) est à la charge de l'organisateur.

LOGISTIQUE ET STRUCTURES INSTALLEES PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur doit se conformer aux prescriptions de l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables.

> Type de matériel

Type de matériel	Nombre	Fournisseur		
Chapiteaux				
Pour les chapiteaux : zone d'i	mplantation envisagé	e :		
☐ Terre ☐ goudro	n 🗆 pavés	autre		
Bancs				
Chaises				
Tables				
Sono				
Lumières				
WC				
Matériel sportif				
Barrières				
Groupe électrogène				
Autres				
- Gradins, estrades, tribunes OUI NON Si oui, nombre de places assises : (Transmettre les PV de conformité et/ou de vérification des structures ainsi que l'attestation d'assurance et l'extrait K/bis (de moins de 3 mois) ou statuts du prestataire)				

- So	cènes, podiums	□oui	\square NON		
(T		ples au public ? e conformité et/ou de l/bis (de moins de 3 moi			l'attestation
- B a	arrières	□oui	\square NON		
1	Nombre :	ssaire			-
- Pl	lots en béton	□oui □no	N		
Si	écors, écrans de pro i oui, descriptif : es matériaux utilisés	jection		ION	_
	-	précautions anti-feu		□non	-
> A	utres aménagement	s :			_

L'ensemble de ces aménagements doit figurer de manière précise sur les plans demandés

PIECES A JOIND	RE OBLIGATOIREMENT.	AU DOSSIER
----------------	---------------------	------------

Budget prévisionnel de la manifestation		
Attestation d'assurance (spécifique à l'orga	anisation de la manifestation)	
Statuts de l'association signés + récépissé de journal officiel – composition du bureau – b		
Extrait de K-Bis de moins de 3 mois pour le	es entreprises	
Plan matérialisant l'implantation des install	ations logistiques/ le dispositif anti-	
intrusion/ les accès PMR/ les accès secours/	le positionnement des agents de sécurité	
Itinéraire emprunté pour les défilés (plan av	ec sens de circulation)	
Demandes d'autorisations spécifiques (buve	ette, sonorisation, circulation,	
stationnement)		_
Demande de matériel (barrières, podiums, s	cènes, tables, chaises)	
Dispositif de secours à la personne	Fournir le devis de l'organisme lors du dépôt du dossier (La convention ou l'acte d'engagement signé avec l'organisme et la grille d'évaluation des risques seront à transmettre obligatoirement au service réglementation une fois que la manifestation sera autorisée par les services de la ville)	
	PV de conformité et/ou de vérification des structures	
Scènes, podiums	L'attestation d'assurance	
	L'extrait K/bis (de moins de 3 mois) ou statuts du prestataire	
	PV de conformité et/ou de vérification des structures	
Gradins, estrades, tribunes	L'attestation d'assurance	
	L'extrait K/bis (de moins de 3 mois) ou statuts du prestataire	
Tentes, chapiteaux	PV de conformité et/ou de vérification des structures	

	L'attestation d'assurance	
	L'extrait K/bis (de moins de 3 mois) ou statuts du prestataire	
	L'extrait de K/bis du prestataire de moins de 3 mois	
	L'attestation d'assurance du prestataire	
Pour les manèges et structures gonflables :	Attestation de conformité en français ou traduit par un traducteur assermenté par le tribunal	
gomanics.	Attestation de vérification pneumatique, électrique, hydraulique (pour les manèges uniquement)	
	Attestation de bon montage (à fournir le jour du montage)	
	Formulaire de demande de dérogation de surveillance sur la voie publique signé par les deux parties	
Pour les sociétés de sécurité :	Copie de l'agrément préfectoral de la société et du dirigeant de la société	
	Copie des cartes professionnelles	
	Les feux d'artifice de type K4	
	Les manifestations aériennes (Aviation civile)	
Copie des autorisations et/ou avis suivants des services préfectoraux pour :	Les manifestations nautiques (DMSOI, CIVIS)	
	Utilisation du domaine public maritime (DEAL ou Etat)	
Copie des autorisations et/ou avis suivants de la direction sécurité incendie	La vérification des chapiteaux, tentes et structures gonflables	
pour :	survains de la difection securité interiore	
Si restauration sur place, joindre une demande écrite accompagnée de :	L'attestation d'assurance du prestataire de service qui couvre contre les risques	
	d'intoxication alimentaire	

Les statuts (pour les associations)	
L'extrait de K-Bis datant de moins de 3 mois (pour les professionnels)	

ATTENTION

Aucune manifestation publique ne peut se tenir sans l'autorisation de la Mairie.

Afin de permettre une instruction optimale de votre dossier vous devez <u>remplir rigoureusement ce</u> <u>dossier</u> et joindre les documents demandés.

Le
Cachet et signature de l'organisateur

ANNEXE 1

BESOINS TECHNIQUES SOLLICITES AUPRES DE LA VILLE

ATTENTION : LA DEMANDE NE VAUT PAS ACCEPTATION ET SERA EXAMINEE PAR LES SERVICES DE LA VILLE EN FONCTION DES DISPONIBILITES, ET <u>SANS AUCUNE GARANTIE.</u>

STRUCTURE ORGANISATRICE _____

(Nom de l'Association, organisme, institution, école,...)

Référent (nom, prénom)		
Fonction		
Téléphone :	Mail :	
Titre de la manifestation:		
Date prévisionnelle de la manifest	ation :	
Horaires d'ouverture et de fermetu	re au public:	
Lieu de la manifestation :		
Information : L'ensemble de ces demandés Type de matériel	aménagements doit figurer de ma	nnière précise sur les plans Nombre
	Dimensions	Tomore
Chapiteaux		
Option éclairage	OUI □ NON□	
Bancs		
Chaises		
Tables		
Barrières de police		
Podium mobile	OUI NON 22m²	
Plots Béton		
Autres		

Besoins en branchement de Lieu :	en eau	□ oui	□ NON
> Besoins en raccordement	électrique	□ oui	\square NON
Si oui, fournir un plan de l récapitulatif des appareils précis			areils électriques et un tableau
<u>Ex :</u>	T		
Emplacement	F ''	Appareil	Puissance
Chapiteau 1	Friteuse		2000W
Chapiteau 2	Frigidaire Appareil à g		
Cadre réservé à l'administratio	on		
Rappel du numéro de dossier : _			
Numéro de gestion OPEN GST :			
Avis favorable OUI	\square NO	N	
Motifs :			

ANNEXE 2

Budget Prévisionnel de la manifestation (uniquement pour les associations)

CHARGES	M ontant	PRODUITS	M ontant
60-Achats		70-Ventes de Produits finis, Prestation	
		de service, marchandises	
Achats d'études et de Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Fournitures non stockables (eau, énergie)			
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s):	
Divers			
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s)(précisez le service) :	
Personnel extérieur			
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		Agence de Service de Paiements (ASP)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Primes et gratifications		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Cotisations	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		·	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et	
		provisions	
II. Total des Charges		II. Total des Produits	
86- Emplois des contributions volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
en nature			
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Votre structure a-t-elle sollicitée d'autres financements auprès d'autres institutions?	□ OUI	\square NON
Si oui joindre les justificatifs		

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Signature

(2) L'organisateur



ANNEXE 3

<u>DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS</u>

Adressée à Monsieur le Maire de SAINT-PIERRE

Je soussigné(e):
Domicile:
Téléphone:
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'ouverture d'un débit temporaire de boissons de $3^{\text{ème}}$ catégorie
☐ Pour mon propre compte☐ Au nom et pour le compte de :
Sur l'emplacement suivant :
Du 202 à heures Au 202 à heures
A l'occasion de la manifestation ouverte au public suivante :
Site ou adresse:
Dont je suis l'organisateur Dont l'organisateur est :
Nombre de personnes attendues :
Entrée payante : Oui Non
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueux sentiments.
Le Signature

Mention d'information concernant l'organisation de manifestations sur le domaine public

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par la ville de Saint-Pierre (*Coordonnées*: rue Méziaire Guignard–97410 SAINT-PIERRE, +262 262 35 78 00) pour les besoins de traitement de la demande et du suivi concernant l'élaboration du dossier technique des manifestations se déroulant sur le territoire de Saint-Pierre. Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la ville de Saint-Pierre est soumise, en l'occurrence l'article L211-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure.

La transmission des données personnelles par la personne organisatrice de l'évènement est obligatoire. A défaut la demande ne pourra être traitée.

Les agents des services de la ville de Saint-Pierre (Police municipale, Services Techniques, Communication, Contrats de ville, Service des Sports, Service Culturel, CLSPD, Pôle Handicap, CCAS) ainsi que les services de l'Etat (Sous-Préfecture, DEAL, SDIS) sont destinataires de ces données.

Durant la phase de gestion courante, les données sont conservées pour la durée nécessaire au traitement du dossier. Ces données sont également conservées jusqu'au terme de la durée d'utilité administrative fixée à 5 ans.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données et à la loi n°78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, et à la limitation du traitement vous concernant.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. (<u>www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles</u>)

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la ville de Saint-Pierre, Hôtel de Ville B.P. 342 97448 SAINT-PIERRE CEDEX et son Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse électronique suivante : dpo@saintpierre.re.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.